Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Annexe V

Bilan de l'activité de la prestation de formation en hygiène alimentaire*
(Décret n°2011-731 du 24 juin 2011 relatif à l'obligation de formation en matière d'hygiène alimentaire de certains établissements de restauration commerciale)

Région : ……..…… Année d'activité : ..……...…

Nom ou raison sociale du dispensateur de formation :……..

N° de déclaration d'activité _____

N° d'enregistrement ROFHYA |__|__| |__|__|__|__| |__|__| |__|__|__|__|

	Restauration traditionnelle	Cafétérias et autres libres-services	Restauration de type rapide	Total
Nombre de stagiaires formés				
Nombre de sessions de formations réalisées				
Modifications ou améliorations envisagées				

Vous pouvez joindre à ce bilan tout document que vous jugerez utile.

Contact en charge du dossier (les coordonnées suivantes figureront sur la liste à destination du public)

Nom et prénom…….……..

Téléphone ……..……

Adresse électronique ……..……..

Je souhaite le retrait de mon organisme de formation de la liste diffusée au public ☐ oui ☐ non.

Je m'engage à utiliser la dénomination « formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale » pour toute communication relative à la formation, à l'exclusion de toute version abrégée ou variante faisant apparaître la mention HACCP.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
Fait à ……
Le .....

Signature et qualité du dispensateur de formation
(cachet)

** Tableau à transmettre à la DRAAF/DAAF/DTAM de ……..avant le 31 mars de chaque année.*